

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 13 AVRIL 2023

(Version provisoire)

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Madame Véronique LE BRIS-DANVOU, Riveraine, BON-SECOURS
Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Environnement – PERUWELZ
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-Mobilité – PERUWELZ
Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme – BELOEIL
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Christophe DEWULF, Riverain – BONSECOURS
Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité – PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance et mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations.

Le procès-verbal du 26/01/2023 a été approuvé sans remarque sur base de la procédure de validation adaptée (cfr ROI actualisé 26/01/2023).

Rappel du **calendrier 2023 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement :

- **Jeudi 22 juin 2023 à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 16 novembre 2023** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Faisant suite à une demande antérieure, il est proposé aux membres du comité qui le souhaitent d'effectuer une **visite d'ECOFROST** le jeudi 22 juin 2023 avant la réunion du comité. Le point de rendez-vous est fixé dans le nouveau bâtiment (l'entrée visiteurs se situe à hauteur de la passerelle), rue de l'Europe 36 à 7600 PERUWELZ.

Cette **visite est proposée en deux parties** au départ du même point de rendez-vous :

- à **15h30** visite générale du site et de la partie **production** ;
- à **17h00** visite de la partie **cogénération – station d'épuration** ;

Concernant les équipements de protection individuelles, ils seront fournis par ECOFROST. Il n'y a donc rien à prévoir. Cependant, si vous disposez de chaussures de sécurité, vous êtes invités à vous en munir pour la visite. Le cas échéant, merci de préciser à Monsieur MAES (olivier.maes@ecofrost.be) votre pointure par retour de mail. Pour votre information, il est important de savoir que la visite comportera des passages sur des passerelles en hauteur.

La réunion du comité s'effectuera normalement à la suite de la visite le jeudi 22 juin 2023 à **17 h30** dans le nouveau bâtiment (l'entrée visiteurs se situe à hauteur de la passerelle).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, rappel du calendrier des réunions ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi du dossier de demande de permis unique ;
3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses ;
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
5. Divers

Deuxième point:

2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente + dépôt de demande de permis (suivi) & Synthèse des différents contrôles internes et externes :

Synthèse de l'activité de l'entreprise

Monsieur MAES indique que depuis la réunion précédente à savoir le 26/01/2023, il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est que l'activité de l'entreprise est maximale.

Actuellement ECOFROST fonctionne à pleine capacité H 24 et 7/7 j.

Il explique qu'il s'agit pour ECOFROST de répondre à la demande du marché.

Il précise qu'il n'y a pas eu d'incident, ni de signalement de nuisance enregistré sur la période au niveau d'ECOFROST.

Ce point n'amène pas de question ou de remarque particulière.

Suivi de la demande de permis :

En guise de préambule, Il est rappelé que suite à la procédure en plan modificatif et aux compléments d'études à réaliser, la procédure de demande de permis a été statée.

Les documents et compléments demandés ont été fournis par ECOFROST et la procédure a été relancée. L'ensemble du dossier modifié et complété est donc remis à enquête publique.

En ce qui concerne la procédure, les instances consultées initialement le sont à nouveau à minima, l'enquête publique s'agissant d'un permis unique de classe 1 durera 30 jours et s'effectuera sur les communes de Beloeil, Bernissart et de Peruwelz. (+publicité dans les journaux – entreprise).

Monsieur MASURE précise que ladite enquête débutera le 17/04/2023 pour se clôturer le 17/05/2023. Le dossier peut être consulté sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15, les lundis et mercredis de 13h30 à 16h30 ainsi que jusqu'à 20h00 (uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h00 à l'avance) au Service Cadre de Vie, rue des Chauffours n°7 à 7600 Péruwelz.

Pour éviter toute confusion de bien attirer l'attention sur les différentes parties du dossier à savoir la demande de permis ECOFROST et la partie compensation, mais aussi sur les compléments, Monsieur MAES indique qu'un courrier a été rédigé par ECOFROST. Ledit courrier est disponible avec l'ensemble des documents relatifs à l'enquête sur le site de la Ville de Peruwelz (<http://www.peruwelz.be/page/contenu/314/voir-aussi-enquetes-publiques> et en annexe au présent procès-verbal).

Monsieur PRIMOSIG (excusé), par l'intermédiaire du président, signale qu'il a reçu à ce stade 3 avis et est en l'attente des avis des autres instances consultées. L'instruction du dossier suit son cours.

Monsieur MAES indique que la décision relative à la demande de permis est attendue pour le 08/08/2023.

A ce stade, il n'y a plus de question ou remarque de la part de l'assemblée concernant la procédure.

En réponse aux questions de l'assemblée sur la suite, Monsieur MAES explique que, sans préjudice à la procédure en cours et sous toutes réserves, la planification théorique des travaux, dès l'obtention du permis, devrait s'envisager comme suit :

- Deux chantiers distincts seraient confiés respectivement à deux entreprises.

Le premier consistera en la construction du « Frigo » avec un début théorique en octobre 2023 et durera environ 18 mois. L'objectif est d'être opérationnel au premier trimestre 2025.

Le second, concernant la construction des zones d'emballage et de production (différentes lignes), débuterait théoriquement en octobre 2023 et durera environ 10 mois pour être opérationnel en septembre ou octobre 2024.

Monsieur MAES précise que les différents contrats dans le secteur se négocient sur une année et débutent en octobre.

Le chantier se terminera par la construction du bâtiment administratif qui devrait se terminer en septembre 2025.

En réponse aux questions de l'assemblée, Monsieur MAES indique qu'il est prévu que le chantier soit clôturé avec contrôle des entrées et sorties. En terme de personnel, sur la zone de chantier 1 (Frigo) on peut attendre un maximum de 60 personnes et pour la partie nord – chantier 2 un maximum de 100 à 150 personnes. Il y aura du charroi et probablement aussi des convois exceptionnels.

Concernant la gestion des charrois (à ce stade), monsieur MAES explique que le charroi pommes de terre s'effectuera par la voie habituelle côté nord, pour les livraisons autres l'accès s'effectuera côté sud, pour les palettes, le stockage est envisagé sur la zone de parking durant les travaux.

Une réflexion est en cours sur la possible sollicitation d'une mise à sens unique de la voirie durant tout ou partie de la période des travaux.

Il est suggéré à Monsieur MAES qu'il serait intéressant de prendre contact par la suite à ce sujet avec la Ville et les services de Police.

Monsieur MAES précise qu'il disposera d'une meilleure vision de l'organisation d'ici quelques mois. Il précise aussi qu'il y aura un coordinateur de chantier pour l'organisation générale et les aspects sécurité.

Ce sujet sera abordé en temps utiles dans les prochaines réunions du comité.

En réponse à Madame DANVOU concernant le bruit généré par le « frigo », il indique que les moteurs/ compresseurs (prévus initialement en façade du bâtiment) ont été déplacés à l'arrière du bâtiment adjacent et ce de manière à ne pas être positionnés en direction des habitations comme suggéré par le comité. Par ailleurs le « frigo » présentera aussi une enveloppe avec 22 cm d'isolant.

Pour les nouvelles lignes de production, pour mémoire, la ligne 6 concerne la production de produits enrobés ou aromatisés, la ligne 7 produira des galets de pommes de terre (rusty)

et la ligne 8 sera destinée à la production de produits type purée / croquettes.

Troisième point:

3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses

Monsieur MAES indique qu'ECOFROST n'a reçu aucun signalement de nuisances depuis la dernière réunion à savoir depuis le 26/01/2023.

Madame DANVOU et Monsieur MAAS, indiquent qu'ils n'ont rien de particulier à signaler sur la période.

Le service environnement de la Ville n'a pas reçu de plainte.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Il n'y a pas de points particuliers à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour est donc le suivant :

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil, présences, approbation du procès de la réunion précédente, rappel calendrier des réunions ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi du dossier de demande de permis unique ;
3. Remarques, signalement de nuisance et questions-réponses ;
4. Fonctionnement prochain ordre du jour ;
5. Divers ;

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président au plus tard 15 jours avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:

Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.
